

## CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE III

### PERSONNEL SPECIALISE

QUALIFICATION	DEFINITION	EMPLOIS
Agents semi qualifiés - C A.S.Q.C.	Employé ayant le niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire muni d'une formation particulière lui préparant à une qualification ultérieure.	— Aide magasinier
Agents qualifiés - B A - Q - B	Agent justifiant d'une formation particulière sanctionnée par un diplôme lui permettant d'exercer les fonctions désignées ci-contre ou issu de la catégorie immédiatement précédente.	— Magasinier 1ere degré — Perforatrice vérificatrice — Agent de saisie — Opérateur 1er degré
Maîtrise - A	Cette catégorie inclut les agents titulaires au minimum d'un diplôme de fin d'études secondaires ainsi que les agents issus de la catégorie précédente ayant une expérience de quatre ans leur permettant d'assurer les fonctions désignées ci-contre.	— Opérateur 2ème degré — Vendeur ou délégué commercial — Déclarant 1er degré — Opérateur système
Maîtrise - B	Agents issus du premier cycle de l'enseignement supérieur ainsi que les agents issus de la catégorie précédente ayant justifié des aptitudes particulières d'initiative et de responsabilité.	— Magasinier 2ème degré — Programmeur — Déclarant 2ème degré
Maîtrise d'encadrement - A M - E - A	Cette catégorie inclut les agents qui assurent les fonctions d'adjoints de chef de centre d'activité, outre le fait qu'ils doivent maîtriser, et le cas échéant, assurer toutes les tâches qui incombent aux agents de catégories inférieures, ils sont appelés à seconder, voire à remplacer, les chefs dont ils dépendent.	— Adjoint chef de magasin
Maîtrise d'encadrement - B M - E - B	Agents titulaires d'un diplôme du 2ème cycle supérieur ou issus de la catégorie précédente. Cette catégorie est réservée aux chefs de centres d'activités qui doivent maîtriser tous les rouages du vente dont ils ont la responsabilité.	— Chef de magasin
Ouvrier spécialisé 2ème degré O - S - 2	Ouvriers issus de la catégorie précédente après au moins deux années d'expérience effective.	— Magasinier d'outillage 1er degré
Ouvrier professionnel 1er degré O - P - 1	Ouvriers issus de la catégorie précédente après au moins deux ans d'expérience effective en tant que OS2.	— Magasinier d'outillage 2ème degré